

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Séance du 3 juin 2022

Approuvé par la séance du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2022

Collège « A »

Monsieur Christophe FOUQUERÉ

Monsieur Thierry BAUBET, représenté par Monsieur Christophe FOUQUERÉ

Madame Nathalie BLANC, représentée par Madame Isabelle LIOTARD

Monsieur Marie Christophe BOISSIER, représenté par Monsieur Rashed KANAWATI

Monsieur Guilhem BOUSQUET

Monsieur Guy DIRRAS

Madame Pascale GARNIER

Madame Corinne VERCHER-CHAPTAL, représentée par Monsieur Guy DIRRAS)

Collège « B »

Madame Vanessa CASTEJON

Monsieur Pierre GÉRARD

Monsieur Rashed KANAWATI

Madame Isabelle LIOTARD

Monsieur Samuel MAYOL

Monsieur Charles REIPLINGER

Madame Milena SALERNO, représentée par Monsieur Pierre GÉRARD

Madame Marie-Hélène VIGLIANO-FEGUIR, représentée par Monsieur Samuel MAYOL

Collège « BIATSS »

Madame Judith ABSALON, représentée par Madame Sandrine CARON

Madame Sandrine CARON,

Monsieur Fabrice CHAVAROT, représenté par Madame Vanessa CASTEJON

Madame Mélanie DAVID,

Monsieur Mamadou DEMBELE,

Madame Noëlle LEROUX, CGT, représentée par Monsieur Pierre GÉRARD

Collège « Usagers »

Madame Mona BENNANI

Monsieur Dahmane DEHMOUNI

Collège Personnalités Extérieures

Monsieur Sylvain GOLDSTEIN, CGT 93, représenté par Monsieur Pierre GÉRARD

Monsieur Manuel GUILLAIN, Groupe L'Oréal

Madame Marie-Hélène PAPILLON, CNRS

Monsieur Radouane M'HAMDI, lycée André Bouloche (Livry-Gargan)

Monsieur Farooq MOHAMMAD, 4M investment représenté par Monsieur Christophe FOUQUERÉ

Madame Caroline RENAULT, journaliste à l' Humanité

Membres de droit

Madame Veranne NJIKE, Représentante de la Rectrice déléguée

Monsieur Pascal PAIN, Agent comptable

Madame Gwenaëlle VERSCHEURE, Directrice Générale des Services

Invités permanents

Madame Nathalie COUTINET, Directrice de l'UFR Sciences économiques et de gestion

Madame Anne FAUCHON, Directrice de l'UFR Droit, sciences politiques et sociales

Madame Christine FERNANDEZ, Cheffe de cabinet

Madame Judith FORTIER, Assistante de direction en charge du Conseil d'administration

Madame Hélène GRABOIS, Directrice générale des services adjointe

Madame Karine GRANDPIERRE, Directrice de l'UFR Sciences de la communication

Madame Céline GUERRAND, Directrice de la communication

Monsieur Goran KAYMAK, Vice-Président étudiant

Monsieur Hamid LIMANI, Directeur de l'IUT de Bobigny

Madame Malika LITIM, Vice-Présidente Conditions de travail et carrières

Madame Annie MALECKI, Directrice du Service Commun des bibliothèques et de la documentation

Madame Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la Commission de la recherche

Monsieur Homère NKAWO, Directeur de l'IUT de Villetaneuse

Monsieur Olivier OUDAR, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire

Monsieur Denis PERNOT, Directeur de l'UFR LLSHS

Madame Anne-Sophie PERROT, Directrice générale des services adjointe - Directrice des affaires financières et du pilotage

Monsieur Fernando VIEIRA, Directeur général des services adjoint – Directeur des ressources humaines

Ordre du jour

1.	Informations générales	5
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2022	5
3.	Approbation des priorités et orientations budgétaires dans le cadre du débat d'orientation budgétaire	5
4.	Approbation du déclassement de l'immeuble situé 37-39-41 rue Jacob, Paris 6 ^e (Chancellerie des universités)	10
5.	Informations sur les carrières des agents BIATSS	10
6.	Informations concernant la composition du conseil documentaire	14
7.	Approbation de la décision émanant de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire concernant le FSDIE	15
8.	Approbation du nombre de volontaires en service civique recrutés pour l'année 2022/2023	16
9.	Informations et approbation concernant les décisions émanant de la Commission de la Recherche du 24 mai 2022	16
9.1	Approbation du texte de cadrage sur les thèses sous convention CIFRE	16
10.	Questions diverses	17

La séance est ouverte à 9 heures 05 sous la présidence de Christophe FOUQUERÉ.

1. Informations générales

Christophe FOUQUERÉ

Nous déplorons les décès de Nathalie VAMMALE et de Camille CARRIÈRE de l'IUT de Villetaneuse. Je donne la parole à Homère Nkwawo pour qu'il vous présente leur parcours.

Homère NKWAWO

Camille CARRIÈRE a été vacataire à l'IUT de Villetaneuse entre 2008 et 2021. Il a été recruté comme PRAG en septembre 2021 et il est malheureusement décédé après quelques semaines de maladie. Il était très apprécié par ses étudiants et les amenait à donner le maximum d'eux-mêmes pour qu'ils fassent une très belle carrière.

Nathalie VAMMALE a travaillé au sein de plusieurs départements de l'IUT et est décédée des suites d'une longue maladie.

Le Conseil d'administration observe une minute de silence.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2022

Christophe FOUQUERÉ

Je sou mets à votre approbation le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 avril 2022.

Les membres du Conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la séance du 15 avril 2022 à l'unanimité.

3. Approbation des priorités et orientations budgétaires dans le cadre du débat d'orientation budgétaire

Christophe FOUQUERÉ

J'ai décidé d'anticiper le débat d'orientation budgétaire par rapport à 2021 où il avait été organisé au mois de septembre. C'est un exercice d'autant plus délicat que nous disposons à ce stade de peu d'informations sur le budget 2023 et que la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche vient de prendre ses fonctions.

Dans la note que je vous ai transmise, j'ai rappelé les mesures que nous avons mises en place au cours des 12 derniers et j'ai détaillé les actions qui me semblent prioritaires pour 2023.

Certains dossiers ont bien avancé, d'autres pas autant que je le souhaitais. La situation des BIATSS s'est améliorée, à la fois en termes de recrutement et de rémunération. Leurs salaires ont été augmentés une

2022. Nous travaillons aussi sur la mise en place de primes liées aux fonctions des BIATSS qui devrait aboutir en 2023. Nous avons également avancé sur leur déprécarisation et la requalification de leurs contrats en les incitant à passer des concours. Je souhaite que cette démarche soit poursuivie en 2023 avec un volume au moins équivalent de déprécarisations / requalifications. Enfin, 3 postes ont été créés et je propose d'en créer 3 supplémentaires en 2023.

Les fiches de postes des BIATSS ont pendant longtemps précisé la nature du poste, titulaire ou contractuel. Nous avons changé d'approche car nous avons peu de candidats fonctionnaires. Les fiches précisent dorénavant que les postes sont avant tout destinés à des fonctionnaires. Si aucun fonctionnaire ne se porte candidat, nous ouvrons alors le poste à des contractuels, cette démarche visant à favoriser le recrutement de fonctionnaires plutôt que recruter des contractuels et les déprécariser par la suite.

Nous avons constitué 3 nouvelles directions, Vie universitaire, Recherche, Formation. Les trois directeurs, qui sont fonctionnaires, ont été recrutés et prendront leur poste au plus tard au mois de juillet.

Le chantier d'accompagnement du développement de la formation continue et par apprentissage a pris du retard et devrait s'accélérer en 2023.

En termes de soutien à la recherche, aux laboratoires, aux plateformes et aux doctorants, les contrats doctoraux ont été revalorisés. Cette revalorisation devrait se poursuivre dans les années à venir

Les actions transverses formation-recherche n'ont pas encore été mises en place et je souhaite qu'elles soient prioritaires en 2023, dans l'esprit de la proposition que nous avons soumise à l'appel à projet (AAP) « ExcellenceS sous toutes ses formes » mais qui n'a pas été retenue. Nous déposerons un nouveau projet pour la prochaine session de cet AAP programmée au mois d'octobre 2022. J'espère qu'il sera accepté et que nous trouverons les moyens financiers pour le mettre en place.

Au cours de 2023, nous devons également discuter des formations et des laboratoires de recherche à développer ou à créer pour le prochain plan quinquennal.

Sur la politique de l'université à l'international, je rappelle que nous avons déjà conclu une alliance avec plusieurs universités européennes et nous sommes dans l'attente du résultat de l'appel à projets auquel nous avons répondu avec nos partenaires. Je souhaite également que nous développions les échanges ERASMUS.

Nous poursuivons les travaux de réhabilitation du patrimoine. Deux projets concernent le site de Bobigny avec la réhabilitation du restaurant universitaire, dont le chantier a déjà commencé et la réhabilitation du bâtiment de l'illustration, qui débutera en 2023. 4 projets portent sur le site de Villetaneuse. La construction de 300 chambres par le CROUS à proximité immédiate du campus permettra de porter la capacité totale du site à 550 chambres pour 15 000 étudiants. Ce chantier a pris du retard car les discussions avec Plaine Communes et la ville de Villetaneuse ont été laborieuses. Lors du prochain Conseil d'administration, j'espère que nous pourrons nous prononcer sur la cession du terrain sur lequel seront bâties les 300 chambres. Un 2^e chantier commencera en décembre 2022 pour la rénovation extérieure de l'ancienne bibliothèque universitaire. Enfin, la construction du bâtiment MASTIC sur le nord du site débutera également à la fin de l'année et des éléments modulaires, destinés à accueillir des salles de cours, seront installés entre l'institut Galilée et le bâtiment abritant les UFR de droit et de science économique pour une utilisation à la rentrée 2023.

Le service patrimoine étudiera la réhabilitation énergétique des bâtiments de l'IUT de Saint-Denis avec une étude thermique poussée.

Nous poursuivons le développement de nos environnements techniques et informatiques qui a pris du retard, notamment en raison de l'allongement des délais de livraison des serveurs.

L'aide au montage de projets figure également parmi les priorités de 2023 et nous répondrons à l'appel à projet du ministère afin de créer une cellule pour améliorer la valorisation et le développement de nos projets de recherche en complément de l'action du SAIC.

Comme cette année, l'université bénéficiera en 2023 de financements supplémentaires liés à la LPR, notamment pour la mise en place du RIPEC à destination des enseignants-chercheurs. Le Conseil académique et la direction des ressources humaines passent actuellement beaucoup de temps pour étudier les dossiers.

En 2021, j'avais engagé des discussions avec le ministère pour la revalorisation de notre SCSP et nous avons obtenu des financements pour l'entretien de notre patrimoine. J'engagerai cette année de nouveaux échanges pour une nouvelle hausse de cette SCSP.

Certaines ressources sont incertaines, comme le développement des formations professionnalisantes, mais j'espère que nous pourrons enfin les mettre en place.

En termes de postes, nous prévoyons pour les BIATSS 40 dépréciations / requalifications et 3 créations de postes et nous publierons *a minima* 30 postes d'enseignants-chercheurs. Je rappelle qu'en 2022 nos efforts ont essentiellement porté sur les postes d'enseignants et je souhaite privilégier en 2023 les postes d'enseignants-chercheurs. J'attends les propositions de la Commission des postes.

Enfin, des discussions sont en cours avec le rectorat pour disposer de PRAG partagés avec le lycée de Pierrefitte.

Radouane M'HAMDI

J'informe le Conseil d'administration que nous disposons, dans le secondaire, d'internats extérieurs, fermés le week-end et dont les taux de remplissage sont faibles. Ils pourraient être utilisés par des étudiants.

Au cours d'une réunion, le ministère de la justice nous a indiqué qu'il manquait d'éducateurs et de gardiens de prison, notamment parce que le bac est exigé pour se présenter aux concours. L'université pourrait donc ouvrir des formations diplômantes et courtes, permettant à des jeunes d'obtenir une qualification par la VAE et donc d'accéder à la fonction publique.

Enfin, pouvez-vous préciser quel serait le rôle de la cellule d'amélioration de la recherche ?

Christophe FOUQUERÉ

Sur les internats, nous avons discuté il y a un an avec la région mais celle-ci ne souhaite pas que des étudiants majeurs soient invités au sein de structures qui accueillent des élèves mineurs.

L'université n'a pas pour vocation d'organiser des formations courtes au niveau infra-bac mais elle peut accompagner des associations locales pour les aider à préparer des jeunes au diplôme d'accès à l'université (DAU).

Sur l'accompagnement et la valorisation de la recherche, la cellule que j'ai évoquée aura un rôle de veille sur les appels à projets nationaux et européens et d'information des laboratoires. Par exemple, il existe des financements Marie Curie pour les postdocs mais de nombreux enseignants-chercheurs l'ignorent.

Parmi les priorités 2023, je souhaite que la CVEC soit utilisée de manière plus raisonnable, notamment pour des opérations pluriannuelles. Nous augmenterons également le nombre de contrats doctoraux et de CRCT

Je vous rappelle que nous avons mis en place un comité d'orientation stratégique patrimoine et un comité d'orientation stratégique informatique.

Le FormaLabs sera mis en place prochainement et regroupera l'ensemble des FabLabs de l'université.

Enfin, la nouvelle directrice de la Fondation prendra ses fonctions au mois de juillet et nous définirons avec elle les orientations stratégiques de cette structure.

Isabelle LIOTARD

Pouvez-vous nous fournir des éléments sur la création du CFA interne à l'université ? Envisagez-vous de mettre en place un groupe de travail avec les différentes parties prenantes, notamment les responsables de formation ?

En tant que responsable de formation en apprentissage, je suis depuis plusieurs années en relation avec la CFA SUP2000 qui pose de nombreux problèmes. Il nous propose depuis peu un forfait accompagnement de 400 euros par étudiant que nous ne pouvons bien évidemment pas payer.

Enfin, les FabLabs seront-ils en lien avec des travaux de chercheurs ?

Christophe FOUQUERÉ

Les discussions sont au point mort sur la création du CFA interne qui reste une priorité. Je ne suis opposé à la mise en place d'un groupe de travail et j'informerai Yannick que vous êtes prête à y participer.

Certaines formations par apprentissage vont passer dans d'autres CFA que SUP2000 qui nous a fait perdre un nombre considérable de formations.

Il y a aujourd'hui plusieurs FabLabs au sein de l'université qui manquent de visibilité. Les regrouper au sein d'un FormaLabs les fera connaître de tous les étudiants et permettra de les ouvrir à la population. Ils pourront ainsi jouer un rôle dans l'ouverture de l'université sur les territoires.

Sandrine CARON

Pendant plusieurs années, nous ne pouvions plus recruter de BIATSS venant d'autres universités et je pense que nos collègues ont retenu qu'il était inutile de postuler. Ils ont besoin de temps pour comprendre qu'ils sont désormais bienvenus.

Homère NKWAWO

Je ne suis pas aussi critique que ma collègue à l'égard du CFA SUP2000 qui fonctionne maintenant correctement après une année très difficile grâce à son nouveau directeur. Je suis également prêt à payer 400 euros pour qu'il place des apprentis.

Samuel MAYOL

Je ne partage pas l'avis d'Homère sur le CFA SUP2000. Comme il prélève un pourcentage sur chaque contrat, je ne comprends pas pourquoi il facture 400 euros supplémentaires pour placer un apprenti. Je considère que ce service est déjà financé par le prélèvement. Par ailleurs, nous avons de gros problèmes avec la traçabilité des fonds et d'importants problèmes de communication.

Depuis très longtemps, j'appelle de mes vœux la création d'un CFA interne à l'université et je suis prêt à participer au groupe de travail s'il est mis en place.

Marie Hélène PAPILLON

Sur l'accompagnement des chercheurs pour les appels à projets, je pense que les UMR ont intérêt à travailler en réseau.

Christophe FOUQUERÉ

Dans l'UMR avec le CNRS ou l'INSERM, les chercheurs sont bien informés dans appels à projets mais ce n'est pas le cas dans les laboratoires propres à l'université.

Marie Hélène PAPILLON

Ce qui compte c'est obtenir le maximum de contrats européens et quand nous organisons une réunion d'information sur un appel à projets, nous pouvons mélanger les différents laboratoires.

Christophe FOUQUERÉ

Il est en effet pertinent d'informer tous les directeurs de laboratoire quand le CNRS organise un webinaire sur un appel à projets.

Goran KAYMAK

J'ai noté que l'université recherchait des financements pour la recherche mais je regrette qu'elle n'ait pas la même démarche proactive pour financer la vie étudiante.

Christophe FOUQUERÉ

Le CEDIP apporte déjà une aide au montage de projet pour la formation continue. Cependant les projets de recherche et les projets liés à la vie universitaire n'obéissent pas aux mêmes mécanismes et il n'est pas envisageable de lier les deux.

La direction de la vie universitaire sera pleinement opérationnelle début 2023 et pourra réfléchir à la manière de chercher des financements pour des projets liés à la vie étudiante.

Goran KAYMAK

Le groupe de travail « Université et territoires » a cherché à créer un lien entre les FabLabs et les territoires Une exposition est organisée le 8 juin mélangeant les différentes disciplines enseignées à l'université.

Rushed KANAWATI

Je vous remercie pour cette présentation mais je regrette que ce débat sur les orientations budgétaires soit très flou, notamment en raison de l'angle de présentation que vous avez retenu. Dans la note que vous nous avez communiquée, vous avez précisé que certains financements étaient acquis alors que d'autres restaient hypothétiques.

Vous énumérez de nombreuses actions mais vous ne dites pas quelles actions concrètes vous mettrez en place pour chacun des axes prioritaires. Par ailleurs, je ne vois pas quelles sont les vraies priorités de l'université dans l'hypothèse où elle n'obtiendrait pas tous les financements qu'elle attend et je trouve que le document comporte trop d'éléments. Par exemple, l'élaboration du prochain plan quinquennal n'a rien à faire dans un débat budgétaire. La note et votre présentation se focalisent sur des actions mais pas sur la politique de l'université.

Christophe FOUQUERÉ

J'entends cette critique mais elle s'applique aussi à la présentation du budget initial, des budgets rectificatifs et du compte financier. Je souhaite que ces éléments budgétaires soient désormais présentés par grandes masses pour mieux tracer les recettes et les dépenses des différentes activités.

Dans le texte que je vous ai envoyé, j'ai mentionné des actions qui ne sont pas budgétaires. Certaines ont déjà été engagées cette année, d'autres le seront en 2023.

Par ailleurs, la politique de l'établissement ne se résume pas à une liste d'actions spécifiques. Notre politique est de stabiliser le nombre d'agents, que ce soient les enseignants, les enseignants-chercheurs et les BIATSS et il appartient à la Commission des postes de la concrétiser. L'année prochaine, nous mettrons ainsi l'accent sur les enseignants-chercheurs. Notre politique c'est aussi mieux entretenir notre patrimoine immobilier et il reviendra au Conseil d'orientation stratégique Patrimoine de la décliner dans différentes opérations.

Ces orientations budgétaires sont présentées en amont de la préparation du budget initial 2023 et donnent aux composantes des indications sur ce qu'elles peuvent attendre ou non en termes de budget. Par exemple, si l'Institut Galilée ne demande que des postes de PRAG, il ira à l'encontre de la politique de l'établissement.

Rushed KANAWATI

Vous annoncez de nombreuses actions mais nous ne voyons quelles sont les vraies priorités si nous n'obtenons pas l'ensemble des financements attendus. Je note aussi que la réussite des étudiants n'est pas mise en avant et je rappelle que j'ai déjà fait la même remarque l'année dernière.

Christophe FOUQUERÉ

Tu mélanges la politique de l'établissement et la politique budgétaire annuelle. Nous aborderons la question de la réussite des étudiants quand nous travaillerons sur le prochain plan quinquennal, notamment en première année de premier cycle où se concentrent les principales difficultés.

Rushed KANAWATI

J'observe qu'en écrivant que « la politique concernant la formation initiale sera maintenue », tu considères que cette politique est satisfaisante.

Christophe FOUQUERÉ

Cette phrase ne signifie pas que j'adhère totalement à cette politique. Changer la politique de l'université sur la formation initiale ne se fait pas en un an mais nous pouvons réfléchir dès maintenant sur la politique de la formation et sur celle de la recherche. Ces sujets seront discutés dans les différentes instances de l'université et nous devons nous mettre d'accord sur un texte politique pour le prochain plan quinquennal.

Rushed KANAWATI

Nous ne pouvons pas complètement décorrélérer la politique de l'établissement de la politique budgétaire.

Vous avez créé plusieurs comités d'orientation stratégiques (COS) et il me semble essentiel d'informer régulièrement les membres du Conseil d'administration des actions menées par les différents COS.

Christophe FOUQUERÉ

Nous avons prévu de présenter les travaux des COS au Conseil d'administration à la fin de l'année.

Pierre GERARD

Sur la rénovation du patrimoine, tu as mentionné les grands projets qui vont modifier la physionomie des différents campus. J'ajoute que, malgré leur coût, les études sont essentielles car elles nous aident à obtenir des subventions importantes pour la rénovation des bâtiments. Une demande de financement a plus de chance d'aboutir si elle est étayée par une solide étude. Je suggère qu'un plan de comptage global des fluides soit mis en place pour l'ensemble de l'université, avec une granularité au niveau des bâtiments ou même plus petite pour certains laboratoires spécifiques.

Il est important de prévoir un budget pour toutes ces études que la tutelle ne sera sans doute pas prête à financer et ainsi alimenter les travaux du COS patrimoine.

Christophe FOUQUERÉ

Je suis d'accord avec toi, il est nécessaire de faire des études préalables à la rénovation thermique en analysant tous les fluides par bâtiment. Ce sujet devra aussi s'inscrire dans la politique de l'établissement que nous définirons pour le prochain plan quinquennal et qui devra prévoir, au-delà des études, des chantiers de rénovation. Enfin, ces éléments nous aideront à discuter avec l'ANRU, la région ou le ministère pour obtenir des financements.

Pascale GARNIER

Comment la nouvelle cellule pour le montage de projets s'articulera-t-elle avec le SAIC et le BRED ?

Christophe FOUQUERÉ

La décision de mettre en place cette cellule illustre une volonté politique. Il reviendra à la personne en charge de la direction de la recherche de définir, en lien avec les agents du SAIC et du BRED, la meilleure organisation. *A priori*, je pense que cette cellule devrait plutôt être positionnée au niveau du SAIC mais aucune décision n'a encore été prise.

Homère NKWAWO

Je reviens sur le choix de recruter en priorité des enseignants-chercheurs. Comment gérons-nous des départs plus importants que prévu parmi les enseignants ?

Christophe FOUQUERÉ

Je n'ai pas dit que nous ne publierions aucun poste de PRAG et il appartiendra à la Commission des postes de trancher. Je vous ai présenté une orientation politique en termes de recrutement.

Je vous soumetts le projet de délibération sur les orientations budgétaires.

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent à la majorité les priorités et orientations budgétaires dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de l'année 2023 présenté par le Président de l'université. 4 administrateurs se sont abstenus.

4. Approbation du déclassement de l'immeuble situé 37-39-41 rue Jacob, Paris 6^e (Chancellerie des universités)

Christophe FOUQUERÉ

Je vous rappelle que l'USPN a été fondée en 1968 à partir de l'université de la Sorbonne et qu'elle fait partie de la Chancellerie des universités de Paris. Celle-ci gère un certain nombre de bâtiments et doit obtenir l'accord des conseils d'administration de tous les établissements qui lui sont rattachés pour déclasser ou vendre un immeuble. Elle a pour projet de réhabiliter un ensemble immobilier aujourd'hui désaffecté, situé dans le 6^e arrondissement de Paris, pour créer des logements destinés aux étudiants et aux chercheurs.

Je vous soumetts le projet de délibération sur le déclassement de cet ensemble immobilier.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent à la majorité le déclassement de l'immeuble situé 37-39-41 rue Jacob, Paris 6^e. Un administrateur s'est abstenu.

5. Informations sur les carrières des agents BIATSS

Christophe FOUQUERÉ

L'objectif de ce point est de vous présenter les carrières des agents de l'université.

Fernando VIEIRA

Je vous rappelle que l'acronyme BIATSS signifie Personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Sociaux et de Santé.

Les BIATSS sont gérés par la DGRH du ministère de l'enseignement supérieur. Pour certains personnels et pour certains actes, la gestion est déléguée au rectorat ou au président de l'université, notamment les actes de gestion individuelle n'ayant pas d'incidence sur l'emploi comme l'avancement d'échelon ou les congés maladie.

Les IRTF, c'est-à-dire les emplois d'Ingénieurs et de personnels Techniques de Recherche et de Formation sont répartis en 8 branches d'activité professionnelle (BAP) :

- BAP A : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement
- BAP B : Sciences chimiques Sciences des matériaux
- BAP C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- BAP D : Sciences humaines et sociales
- BAP E : Informatique, statistiques et calcul scientifique
- BAP F : Culture, communication, production et diffusion des savoirs
- BAP G : Patrimoine, immobilier, restauration et prévention
- BAP J : Gestion et pilotage

Dans chaque BAP, il existe des familles d'activité, elles-mêmes composées d'emplois types, soit 35 familles et 242 emplois types.

Chaque fonctionnaire appartient à un corps classé dans l'une des 3 catégories hiérarchiques (A, B et C). Chaque corps comprend un ou plusieurs grades, composés de plusieurs échelons. Par exemple, le corps des ingénieurs de recherche est un corps de catégorie A composé de 3 grades : 2^e classe, 1^{re} classe et hors classe.

Les personnels de l'AENES (personnels de l'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur) peuvent être affectés dans tous les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale ou du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Les administrateurs de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont nommés sur des emplois fonctionnels et assurent des missions de coordination, d'animation, d'expertise ou de conseil et exercent des responsabilités importantes.

Les personnels des bibliothèques appartiennent à des corps à vocation interministérielle relevant, pour plus de 2/3 des emplois, du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ils sont affectés dans les services communs de la documentation et les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur.

AU 31 mars 2022, l'USPN disposait de 512 agents BIATSS :

- 406 personnels ITRF (80 %) ;
- 77 personnels AENES (15 %) ;
- 29 personnels des bibliothèques (5 %).

En termes de recrutement, il existe 3 voies d'accès principales aux corps :

- Par concours externe, avec des conditions de diplômes, équivalence professionnelle dans certains cas ;
- Par concours interne, avec des conditions de niveau et d'ancienneté. ;
- Au choix par voie d'inscription sur liste d'aptitude établie sur proposition des responsables d'établissement et dans la limite des nominations effectuées dans le corps après concours.

Il est également possible d'accéder au corps par le concours dit de la 3^e voie ou par recrutement direct sur dossier et entretien, uniquement pour l'accès au 1^{er} grade du corps de la catégorie C.

En 2019, l'USPN a ouvert 21 postes (16 admis), 25 en 2020 (25 admis), 50 en 2021 (44 admis) et enfin 40 en 2022. Pour cette année, les résultats définitifs ne seront connus qu'à la rentrée. Les écarts entre le nombre de postes ouverts et le nombre de personnes admises correspondent à des concours infructueux ou à des agents qui ont renoncé au concours.

L'avancement de grade au sein du même corps peut intervenir selon 3 modalités :

- L'avancement au choix, par présentation d'un dossier individuel de l'agent auquel est joint un rapport d'aptitude rédigé par le supérieur hiérarchique. Un premier classement des dossiers est établi au niveau de l'établissement d'exercice et les dossiers les mieux classés sont transmis à l'académie pour les ATRF (catégorie C) et au ministère pour les corps de catégorie B et A ;

- L'avancement par tableau d'avancement après examen professionnel, par exemple pour passer de la classe normale à la classe supérieure ;
- L'avancement par voie de concours professionnel, par exemple pour passer de la classe supérieure à la classe exceptionnelle.

Christophe FOUQUÉRÉ

Je souligne que la plupart des décisions appartiennent au rectorat ou au ministère et que l'université ne dispose que de pouvoirs très limités.

Fernando VIEIRA

Chaque statut définit les conditions de promotion de grade. Elles peuvent se cumuler et porter sur l'ancienneté, les formations suivies au cours de la carrière, l'exercice préalable de fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité et dans certains cas l'âge. Par ailleurs, pour être inscrits sur les tableaux d'avancement, les fonctionnaires doivent avoir fait l'objet d'une notation ou d'un entretien professionnel l'année précédant le dépôt du dossier.

L'USPN a détaillé des critères à travers une liste d'appréciations qui sont inscrits dans les lignes directrices de gestion validées par le Comité technique en octobre 2021. En matière d'avancement de grade, l'établissement étudie plus particulièrement le niveau de maîtrise du poste actuel et en matière de promotion de corps, il regarde plus particulièrement la capacité et le potentiel de l'agent à exercer un emploi de niveau supérieur. Il tient également compte de la qualité de rédaction du dossier, de l'ancienneté dans le grade, de la part relative des femmes et des hommes et veille à préserver un équilibre entre les composantes, les services et les BAP.

Les commissions s'appuient sur ces critères pour classer les différents dossiers :

- Appréciation sur le parcours professionnel de l'agent ;
- Appréciation sur les activités actuelles de l'agent, l'étendue de ses missions et de ses responsabilités ;
- Appréciation de la contribution de l'agent à l'activité de l'établissement, du service ou du laboratoire ;
- Appréciation sur l'aptitude de l'agent à s'adapter à son environnement, à l'écoute et au dialogue ;
- Appréciation générale par le responsable hiérarchique.

Depuis 2015, il y a environ 15 avancements de grade par an à l'USPN et entre 5 et 7 changements de corps, ce qui est faible par rapport au nombre total de BIATSS.

Les campagnes d'avancement des BIATSS sont détaillées dans un calendrier établi par la DGRH. Par exemple, pour les ITRF, la campagne a débuté le 1^{er} juin et s'achèvera au début du mois de septembre.

Les avancements d'échelon se traduisent par une augmentation des traitements et sont fonction de l'ancienneté.

Enfin, le régime indemnitaire des BIATSS, le RIFSEEP, a été mis en place en 2016 et a remplacé la plupart des primes et indemnités existantes. Il est constitué d'une partie mensuelle, l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) et d'une partie annuelle, le complément indemnitaire annuel (CIA), qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir, l'appréciation de cette dernière se fondant sur l'entretien professionnel. À l'USPN, l'IFSE a regroupé en 2017 toutes les primes et indemnités et a été revalorisée en 2022. En revanche, le CIA n'a pas été mis en place.

Christophe FOUQUÉRÉ

Je précise que les ITA sont gérés de manière à peu près de manière similaire et que les choix sont proposés au niveau régional avant d'être validés au niveau national.

Guilhem BOUSQUET

Quelle est la proportion de concours internes et de concours externes ?

Fernando VIEIRA

Il y a un équilibre entre les deux types de concours.

Christophe FOUQUERÉ

C'est un jeu compliqué. Indépendamment du nombre de postes ouverts, peut-être que Guilhem s'interrogeait sur les taux de réussite aux différents concours.

Guilhem BOUSQUET

En partie. J'ajoute que les concours externes présentent l'intérêt de recruter des personnes venant d'horizons différents.

Christophe FOUQUERÉ

Au sein des BAP le choix de privilégier un recrutement interne ou un recrutement externe dépend des candidatures. Je rappelle également que le nombre de contractuels au sein de l'établissement est tel que la première étape est de les déprécier.

Fernando VIEIRA

L'ouverture d'un concours peut servir à déprécier un contractuel ou à la promotion d'un titulaire ce qui ne permet l'arrivée de personnes extérieures.

Sandrine CARON

Certains titulaires décident de passer les concours externes car ils ne réunissent pas les conditions pour passer les concours internes.

Christophe FOUQUERÉ

Si les possibilités liées au tableau d'avancement étaient plus larges, nous rencontrerions moins de difficultés.

Sandrine CARON

Nous avons vu que les promotions liées au tableau d'avancement étaient très limitées au sein de l'USPN. Or, dans d'autres universités, comme celle de Bordeaux, les chiffres sont bien supérieurs. Nous devons donc nous interroger sur ces écarts. Peut-être devons-nous changer notre manière de classer les dossiers ou être plus présents dans les commissions nationales ?

Christophe FOUQUERÉ

L'université de Bordeaux est deux fois plus grande que l'USPN et les universités ne siègent pas dans les commissions nationales.

Nous pourrions auditionner des personnes qui siègent dans ces commissions nationales pour mieux comprendre comment les choix sont opérés.

Sandrine CARON

Nous avons consulté nos collègues BIATSS qui considèrent que les promotions par le tableau d'avancement ne sont pas assez claires mais qui se réjouissent que les BAP soient pris en compte.

Par ailleurs, de nombreux agents sont las de remplacer gratuitement des collègues absents. Quand un enseignant-chercheur assure des tâches supplémentaires, il est payé en plus à travers du référentiel mais quand un BIATSS remplace un collègue absent pour longue maladie ou qui a quitté l'USPN, il ne bénéficie d'aucun complément de rémunération. Que proposez-vous pour sortir de cette situation ? Certains BIATSS envisagent de refuser ce travail supplémentaire.

De plus, les BIATSS vivent très mal d'être considérés comme des tricheurs quand ils télétravaillent ou posent des congés au dernier moment.

Enfin, ils ont le sentiment que les compétences internes ne sont pas assez utilisées et que leur valeur n'est pas suffisamment reconnue.

Christophe FOUQUERÉ

Les BIATSS sont essentiels au fonctionnement de l'université et la première phrase du document d'orientation budgétaire portait sur les BIATSS.

La reconnaissance du travail des BIATSS passe aussi par une présentation en Conseil d'administration de leur situation.

En Comité technique, nous avons discuté de la manière de mieux formaliser la manière dont le travail supplémentaire pour défaut de personnel est effectué afin de mieux le prendre en compte et nous travaillons sur le CIA.

Sandrine CARON

Nous regrettons le manque d'anticipation de l'administration qui commence à chercher un remplaçant au moment où une femme part en congé maternité.

Christophe FOUQUERÉ

Je suis d'accord avec vous, ces absences peuvent et doivent être mieux anticipées et nous enverrons une note en ce sens à tous les responsables.

Anne FAUCHON

L'UFR DSPS a bénéficié d'un remplacement rapide après un départ en congé maternité grâce aux services RH.

Sandrine CARON

Certains collègues restent encore persuadés que les femmes en congé maternité ne sont pas remplacées. Il me semble indispensable de communiquer à nouveau sur ce point.

Sur la mise en place du CIA, je pense que nous ne devons pas nous précipiter au risque de faire n'importe quoi.

Enfin, des collègues de catégorie A souhaitent que la question de leurs primes soit traitée avec les catégories B et C. J'espère que les différentes catégories bénéficieront du même calendrier.

Christophe FOUQUERÉ

La revalorisation qui sera proposée au Comité technique de mardi prochain concerne les catégories A, B et C et la réflexion sur les fonctions porte également sur les 3 catégories.

Malika LITIM

Nous travaillons sur toutes ces questions et nous avons à cœur de répondre à tous les agents. La mise en place des lignes directrices de gestion nous conduit à poser différemment les différents sujets.

Mélanie DAVID

Est-ce que la mise en place du CIA sous-entend une prime au mérite ?

Fernando VIEIRA

Non, c'est un complément indemnitaire annuel.

6. Informations concernant la composition du conseil documentaire

Christophe FOUQUERÉ

Nous avons décidé de mettre en place un conseil documentaire, pour améliorer l'équilibre entre les dépenses de la bibliothèque liées à la recherche et celles liées à la formation, mais d'augmenter le budget de cette bibliothèque qui est très insuffisant.

Il sera composé du président de l'université ou de son représentant, de 4 chercheurs ou enseignants-chercheurs pour la partie recherche, de 4 enseignants ou enseignants-chercheurs pour la partie formation, de 5 étudiants, de 3 personnes de la bibliothèque, d'une personne du service documentation et d'une personnalité extérieure. Pour cette dernière, nous avons pensé à un représentant de la médiathèque de Villetaneuse.

Annie MALECKI

Je me réjouis de la mise en place de ce conseil documentaire. La bibliothèque regroupe 53 personnes dont 29 agents titulaires mais un seul conservateur en plus de la directrice et de son adjoint. Nous avons pu récemment ouvrir de nouveaux postes. Comme nous sommes sur une filière nationale et interministérielle, il n'y a pas de concours internes et nous rencontrons des difficultés pour recruter. Nous avons malgré tout recruté deux nouveaux conservateurs, ce qui nous permet d'avancer sur les dossiers de fond. Sur le plan budgétaire, notre budget se classe dernier parmi toutes les universités et je me félicite de son augmentation à venir. Nous sommes également en train de rééquilibrer nos dépenses entre la formation et la recherche.

Notre situation se stabilise et je remercie Christophe FOUQUERÉ et son équipe pour tous leurs efforts.

Christophe FOUQUERÉ

Je tiens à préciser que nous sommes confrontés à la hausse du coût des revues pour la recherche. Par ailleurs, le CNRS se désengage de certains bouquets de revues électroniques en raison de leur coût prohibitif. Les enseignants-chercheurs s'en plaignent. Je pense que le poids du CNRS pour négocier avec les éditeurs est plus important que celui de l'université et je m'interroge sur la pertinence d'adopter une politique commune entre les universités et les EPST sur ce sujet.

Marie-Hélène PAPILLON

J'ai bien conscience que les abonnements aux revues représentent des montants importants. Certains instituts négocient un forfait global et il semble qu'il existe une politique commune à toutes les UMR.

Christophe FOUQUERÉ

Le CNRS s'est désabonné d'une revue et les physiciens se sont tournés vers l'université pour qu'elle prenne à sa charge le coût de l'abonnement.

Annie MALECKI

Nous travaillerons sur ce sujet avec la nouvelle direction de la recherche pour chiffrer le coût de cette documentation.

Pascale GARNIER

J'attire votre attention sur les SHS et sur la limitation de l'abonnement à CAIRN qui est utilisé par nos étudiants de masters. Je réitère la demande que j'ai faite dès mon arrivée à l'USPN d'un accès plus large à CAIRN.

Annie MALECKI

Nous sommes en train d'élargir cet abonnement.

Pascale GARNIER

Je m'en félicite.

Christophe FOUQUERÉ

Je remercie l'ensemble du personnel de la bibliothèque dont le travail n'est pas toujours facile.

7. Approbation de la décision émanant de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire concernant le FSDIE

Olivier OUDAR

Nous avons retenu 9 des 10 demandes reçues et nous avons attribué aux associations étudiantes 27 700 euros. Le projet qui n'a pas été retenu portait sur la sensibilisation à l'énergie nucléaire et prévoyait la visite d'une centrale nucléaire. La Commission a invité l'association à proposer un nouveau projet centré sur la responsabilité sociale d'EDF.

Je précise que la part FSDIE de la CVEC s'élève à près de 300 000 euros et qu'il nous reste environ 200 000 euros pour les prochaines commissions FSDIE.

Christophe FOUQUERÉ

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité les décisions de la commission FSDIE de financer neuf projets sur dix présentés par les étudiants. Cette commission a proposé un montant de subvention pour chacun des projets. La liste de l'ensemble des projets est annexée à la présente délibération.

8. Approbation du nombre de volontaires en service civique recrutés pour l'année 2022/2023

Olivier OUDAR

Nous disposons d'un agrément nous permettant d'accueillir des services civiques via l'Alliance ASPC. Il n'est désormais plus possible de les accueillir dans ce cadre et nous avons demandé notre propre agrément. Nous envisageons d'en recruter une vingtaine. L'indemnité dont ils bénéficient est en grande partie prise en charge par l'État et le coût pour l'université est d'environ 100 euros par mois et par service civique. À ce jour, nous avons reçu une douzaine de demandes des différents services de l'université pour l'accueil de ces services civiques.

Radouane M'HAMDI

Le secondaire bénéficie également de services civiques et mon établissement en accueille 3. Ils interviennent dans le parcours éducatif des élèves. L'université de Jussieu nous envoie ses propres services civiques comme ambassadeurs de l'enseignement supérieur dans les lycées. Je propose donc que le service orientation de l'USPN forme des services civiques, idéalement issus de l'établissement, pour qu'ils présentent aux lycéens les différentes formations offertes par l'université.

Olivier OUDAR

Le service orientation nous a confirmé qu'il était disposé à accueillir des volontaires en service civique.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous soumetts la délibération portant sur le nombre de volontaires en service civique recrutés pour l'année 2022/2023.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent à l'unanimité le recrutement de vingt volontaires en service civique pour l'année 2022-2023.

L'État prendra en charge 60 % de la rémunération par volontaire. Une somme de 107,58 euros mensuel par volontaire restera à la charge de l'Université.

9. Informations et approbation concernant les décisions émanant de la Commission de la Recherche du 24 mai 2022.

Pascale MOLINIER

Avant de vous présenter le compte rendu de la Commission de la Recherche, je vous rappelle que depuis le désengagement du CNRS, l'abonnement SPRINGER n'est pas pris en charge par la bibliothèque mais par le BRED et le LAGA. La communauté des chercheurs est donc très impliquée sur la question des abonnements et participera volontiers au Conseil documentaire.

La recherche a beaucoup de relations avec la bibliothèque et je la remercie d'avoir accepté de présenter l'exposition du GISCOP93 consacrée à l'étude des cancers professionnels dans notre département.

La bibliothèque va également participer au groupe de travail « Science ouverte » qui sera mis en place au début du mois de juillet à la suite de la signature des accords de DORA pour réfléchir aux mesures à mettre en place pour concrétiser cet engagement. Le 18 octobre, elle organisera un séminaire sur la science ouverte et sur les éditeurs prédateurs.

Je vous informe de la création d'un réseau de correspondants éthique et intégrité scientifique, constitué d'un référent par laboratoire.

La Commission de la recherche a approuvé les réponses à l'appel à projets pour le financement des projets d'établissement pour l'année 2023. Nous avons retenu 3 volets, les projets expérimentaux, les projets non expérimentaux et l'hôpital expérimental Jean Verdier et nous sommes très optimistes sur le résultat de cet appel à projets.

9.1 Approbation du texte de cadrage sur les thèses sous convention CIFRE

Ce texte a été initié par le collège des écoles doctorales, discuté dans les conseils de Galilée et d'Érasme et par le conseil des directeurs d'unités.

Un contrat CIFRE, c'est à la fois un doctorant rémunéré par une entreprise pour faire sa thèse mais aussi des frais d'environnement pour son accueil dans un laboratoire. Certains laboratoires accueillent de nombreux contrats CIFRE et ont l'habitude de réclamer aux entreprises ces frais d'environnement. D'autres n'ont pas cette culture ou ne s'adressent pas au même type d'entreprise.

Les directeurs de laboratoires n'étaient pas favorables à ce que la lettre de cadrage fixe une somme plancher, certains parce qu'ils obtiennent bien plus que la somme envisagée, d'autres parce qu'ils estiment avant tout essentiel d'obtenir le financement de la thèse, notamment dans le champ associatif ou de l'économie sociale et solidaire. Par conséquent, le texte de cadrage encourage la négociation et invite les directeurs d'unité à y participer. Il rappelle également que les entreprises bénéficient du crédit impôts recherche qui diminue le coût de ces frais d'environnement.

Christophe FOUQUÉRÉ

Il était temps d'adopter cette démarche qui constitue un premier pas. Une thèse CIFRE a des retombées à la fois pour l'université et pour l'entreprise et il est naturel que les dépenses liées à la thèse soient en partie prises en charge par l'entreprise.

Je vous soumetts la délibération portant sur ce texte de cadrage.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent à l'unanimité le texte de cadrage des thèses sous convention.

10. Questions diverses

Le prochain Conseil d'administration aura lieu le 1^{er} juillet 2022 et nous vous soumettrons un budget rectificatif.

La séance est levée à 11 heures 40.